

AUTONOMES MAIS PAS SEULS

Un bon coup de pouce au bon moment

Vous avez toujours rêvé d'exploiter votre propre entreprise ?
Le CLDEM et Emploi-Québec vous proposent la mesure de
Soutien au travail autonome. Le coup de pouce que vous attendiez
pour une entrée réussie dans le monde des affaires.



Le STA en questions ?

QUI ?

Programme pour un promoteur :

- Participant à l'assurance-emploi;
- Prestataire de la Sécurité du revenu;
- Sans emploi et sans soutien financier;
- Travailleur à statut précaire.

QUOI ?

Le programme est accessible à un promoteur qui doit avoir :

- Obtenu l'autorisation préalable de son Centre local d'emploi;
- Participé à un atelier de démarrage sur le plan d'affaires;
- Réfléchi à un projet qui démontre une viabilité et une rentabilité raisonnables.

COMBIEN ?

Un soutien financier est accordé sur une base hebdomadaire pendant une période déterminée. Le suivi et le soutien technique sont assurés tout au long du développement de l'entreprise.

COMMENT ?

Le promoteur doit :

- Élaborer un plan d'affaires;
- Présenter des relevés financiers mensuels;
- Se conformer au suivi effectué par le CLDEM;
- Exploiter l'entreprise sur une base annuelle et y travailler à temps plein.

POUR INFORMATION



450 477-6464